



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 MAI 2018

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 14 MAI 2018

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert ce quatorzième jour du mois de mai 2018, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
 Monsieur le conseiller Sylvain Ferland
 Madame la conseillère Julie Guilbeault
 Madame la conseillère Nathalie Laprade
 Madame la conseillère Josée Lampron
 Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont aussi présents : Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier
 Madame la greffière adjointe Isabelle Bernier
 Monsieur le directeur adjoint aux Travaux publics Pierre Roy

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 avril 2018
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 avril 2018

ADMINISTRATION MUNICIPALE

5. Lecture des certificats d'enregistrement concernant la tenue du registre pour les règlements numéros 1429-2018 et 1431-2018
6. Embauche d'une adjointe administrative et réceptionniste aux Services techniques
7. Embauche d'un mécanicien
8. Embauche d'un journalier et commissionnaire occasionnel
9. Embauche d'un journalier occasionnel de remplacement
10. Dépôt de la liste des chèques et dépôts
11. Dépôt de la liste des engagements financiers
12. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

13. Amendement de la résolution numéro 143-2018 : vente de lots par Placements MP Inc.
14. Amendement de la promesse de vente avec Placements MP Inc.
15. Adoption du second projet de règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage et de lotissement pour autoriser l'usage « HD » et retirer les normes d'implantation des bâtiments principaux aux abords des carrières et sablières
16. Premier projet de règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro 1259-2014 : centre d'activités équestres
17. Révocation de monsieur Pierre Drolet commissaire au comité consultatif d'urbanisme
18. Certificat d'autorisation pour remblai : Pomerleau les Bateaux - 4191, route de Fossambault
19. Adoption du premier projet de règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon à autoriser la classe d'usage « CA : commerces et services associés à l'usage habitation » dans la zone 149-F



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 MAI 2018

HYGIÈNE DU MILIEU

20. Amendement de la résolution numéro 215-2018 : réclamation CWA - poste de pompage Jolicoeur
21. Suivi annuel des milieux humides

PARCS ET BÂTIMENTS

22. Nomination d'un surveillant pour le parc canin
23. Travaux parc de l'Étourneau-Sansonnet : virement du fonds de parcs et terrains de jeux
24. Autorisation de paiement numéro 4 à Lévesque & Associés Construction inc. : aménagement intérieur des Services techniques

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE / CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

25. Exposition pour souligner les 25 ans de la Fondation Saint-Denys-Garneau
26. Autorisation de vente aux enchères d'œuvres d'art non réclamées à la maison Catherin'Art
27. Autorisation de vente à l'encan de matériel provenant de la maison Catherin'Art
28. Signature d'un protocole d'entente avec l'école de musique Kapellmeister

SPORTS ET LOISIRS

29. Avis de motion : règlement pourvoyant à décréter une dépense et un emprunt pour l'achat d'une partie du lot 5 754 672 : terrain pour le futur aréna
30. Adoption du projet de règlement pourvoyant à décréter une dépense et un emprunt pour l'achat d'une partie du lot 5 754 672 - terrain futur aréna
31. Amendement à la promesse de vente : GRV - terrain aréna
32. Autorisation d'installation de signalisation pour l'événement « trail du coureur des bois »
33. Signature d'une entente intermunicipale avec la Ville de Pont-Rouge pour la gymnastique
34. Tarification 2018-2019 : parc de glisse du Grand-Héron
35. Autorisation de dépense : achat et installation de filets protecteurs au terrain de balle

TRANSPORT

36. Future avenue Des Catherine : proposition de services

AUTRES

37. Bordereau de correspondance
38. Période de questions
39. Ajournement au 28 mai 2018 à 19 h 30

Le quorum étant constaté, la séance du mois de mai est ouverte.

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité de vote en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

266-2018 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE

267-2018 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 AVRIL 2018

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 23 avril 2018 comme il a été déposé.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 MAI 2018

268-2018 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 AVRIL 2018

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 avril 2018 tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION MUNICIPALE

LECTURE DES CERTIFICATS D'ENREGISTREMENT CONCERNANT LA TENUE DU REGISTRE POUR LES RÉGLEMENTS NUMÉROS 1429-2018 ET 1431-2018

La greffière adjointe donne lecture des certificats d'enregistrement émis à la suite de la tenue des registres aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que les règlements numéros 1429-2018 et 1431-2018 fassent l'objet d'un scrutin référendaire.

269-2018 EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE ET RÉCEPTIONNISTE AUX SERVICES TECHNIQUES

ATTENDU la résolution numéro 167-2018 autorisant l'ouverture d'un poste temporaire d'adjointe administrative et réceptionniste aux Services techniques pour une durée approximative de six mois, en remplacement de madame Nancy Baribeau;

ATTENDU que sept personnes ont déposé leur candidature;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'embaucher madame Ève Leclerc Robitaille à partir du 22 mai 2018 au poste d'adjointe administrative et réceptionniste aux Services techniques pour une durée approximative de six mois.

IL EST DE PLUS RÉSOLU de classer madame Leclerc Robitaille à l'échelon 1 de la grille salariale 2018 des employés occasionnels.

IL EST AUSSI RÉSOLU de transférer une somme de 16 891,20 \$ des postes budgétaires 02-320-00-141 et 02-610-00-141 aux postes 02-320-09-141 et 02-610-03-141.

ADOPTÉE

270-2018 EMBAUCHE D'UN MÉCANICIEN

ATTENDU l'affichage d'un poste de mécanicien pour combler les besoins en matière de réparation et d'entretien du parc de véhicules et équipements de la Ville;

ATTENDU que trois candidats ont été rencontrés par le comité de sélection formé de monsieur Martin Chabot, conseiller municipal, monsieur Pierre Roy, directeur adjoint aux Travaux publics, et monsieur André Genois, chef de la division transport;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser l'embauche, à compter du 4 juin 2018, de monsieur Martin Genest, résidant de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, au poste de mécanicien, incluant une période de probation de six mois;

Monsieur Martin Genest compte plus de vingt ans d'expérience comme mécanicien de véhicules lourds, dont dix-sept ans chez Camions International Élite;

IL EST DE PLUS RÉSOLU de classer monsieur Genest à l'échelon 7 de la grille salariale des cols bleus en vigueur pour le poste de mécanicien;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le transfert de 33 054 \$ du poste 02-320-03-141 aux postes 02-320-02-141 et 02-330-02-141.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 MAI 2018

271-2018 **EMBAUCHE D'UN JOURNALIER ET COMMISSIONNAIRE OCCASIONNEL**

ATTENDU le rapport préparé par le directeur adjoint aux Travaux publics, monsieur Pierre Roy, en date du 3 mai 2018;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser l'embauche de monsieur Jacques Côte au poste de journalier aux Travaux publics et commissionnaire à raison de quinze heures par semaine, et ce, pour une période d'environ vingt semaines.

IL EST DE PLUS RÉSOLU de classifier l'employé à l'échelon 8 de la grille salariale en vigueur.

ADOPTÉE

272-2018 **EMBAUCHE D'UN JOURNALIER OCCASIONNEL DE REMPLACEMENT**

ATTENDU le rapport préparé par le directeur adjoint aux Travaux publics, monsieur Pierre Roy, en date du 3 mai 2018;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser l'embauche de monsieur Mathieu Rhéaume au poste d'aide-horticulteur occasionnel en l'absence, s'il y a lieu, du personnel occasionnel en place.

IL EST DE PLUS RÉSOLU de classifier l'employé à l'échelon 1 de la grille salariale en vigueur.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DÉPÔTS

Monsieur le directeur général et greffier dépose la liste des chèques et dépôts pour la période se terminant le 30 avril 2018, laquelle totalise 962 931,18 \$.

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Monsieur le directeur général et greffier dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 9 mai 2018, laquelle comprend 174 commandes au montant de 190 018,04 \$.

273-2018 **APPROBATION DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 30 avril 2018, laquelle totalise la somme de 82 625,91 \$ et d'autoriser la trésorière à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

274-2018 **AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 143-2018 : VENTE DE LOTS PAR PLACEMENTS MP INC.**

ATTENDU l'offre de vente signée le 14 novembre 2017 et autorisée par la résolution numéro 376-2017 pour acquérir des lots de Placements M.P. inc.;

ATTENDU la résolution numéro 143-2018 qui autorisait monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer l'acte de vente pour l'acquisition d'une partie des lots 4 366 522, 4 367 410 et 5 579 074 de Placements M.P. inc. en lien avec la résolution 376-2017;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 MAI 2018

ATTENDU le plan préliminaire préparé par monsieur Martin Pageau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 5977 comportant une erreur, soit l'indication du lot 5 579 074 à acquérir;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'amender la résolution 143-2018 afin d'enlever la mention du lot 5 579 074 comme lot à acquérir de Placements M.P. inc.

ADOPTÉE

275-2018

AMENDEMENT DE LA PROMESSE DE VENTE AVEC PLACEMENTS MP INC.

ATTENDU l'offre de vente de Les Placements M.P. inc. signée le 13 juillet 2017;

ATTENDU qu'il y ait lieu de modifier cette offre afin de diminuer la superficie de terrain à acquérir et ainsi de diminuer le montant de la contrepartie;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier ou la greffière adjointe madame Isabelle Bernier à signer le troisième amendement à cette offre de vente dans lequel la superficie de terrain à acquérir ainsi que le montant de la contrepartie sont modifiés.

ADOPTÉE

276-2018

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE LOTISSEMENT POUR AUTORISER L'USAGE « HD » ET RETIRER LES NORMES D'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS PRINCIPAUX AUX ABORDS DES CARRIÈRES ET SABLIERES

ATTENDU qu'un premier projet de règlement numéro APR-94-2017 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 26 mars 2018;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 23 avril 2018 à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée, monsieur le maire Pierre Dolbec, assisté de la conseillère en urbanisme, madame Andréanne Meilleur Gaudreau, conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, a expliqué le projet de règlement, les conséquences de son adoption et a entendu les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 9 avril 2018;

ATTENDU que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

ATTENDU qu'aucune modification n'a été effectuée entre le premier projet et le second projet;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro 1259-2014 et de lotissement numéro 1260-2014 de façon à autoriser l'usage « HD : Unifamiliale en rangée, bifamiliale jumelée, trifamiliale isolée » dans la zone « 13-H » et spécifier les normes de lotissement et à retirer les normes d'implantation des bâtiments principaux aux abords des carrières et sablières.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO SPR-96-2018

ARTICLE 1 Le présent projet de règlement est intitulé :

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO SPR-96-2018 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 ET DE LOTISSEMENT NUMÉRO 1260-2014 DE FAÇON À :



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 MAI 2018

Autoriser l'usage « Hd : Unifamiliale en rangée, bifamiliale jumelée, trifamiliale isolée » dans la zone « 13-H » et spécifier les normes de lotissement;

- Retirer les normes d'implantation des bâtiments principaux aux abords des carrières et sablières.

ARTICLE 2 La grille des spécifications de la zone 13-H, faisant partie intégrante du Règlement de zonage numéro 1259-2014 et du règlement de lotissement numéro 1260-2014 sous la cote « Annexe 2 », est modifiée en ajoutant dans la section « Règlement de zonage », vis-à-vis la ligne « Hd : Unifamiliale en rangée, bifamiliale jumelée, trifamiliale isolée » le symbole « O ». De plus, à la section « Règlement de lotissement », vis-à-vis la ligne « Hd » la mention « 7,5 m/27 m/205 m² » est ajoutée.

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le directeur général et greffier aux fins d'identification, est jointe au présent règlement.

ARTICLE 3 L'article 5.6.2 du Règlement de zonage numéro 1259-2014 intitulé « Implantation des bâtiments principaux aux abords des carrières et sablières » est abrogé.

ARTICLE 4 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER
CE 14^E JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE DIX-HUIT.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER

ADOPTÉE

277-2018

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 : CENTRE D'ACTIVITÉS ÉQUESTRES

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter le premier projet de règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon à autoriser la tenue temporaire d'événements spéciaux complémentaires à l'usage spécifiquement autorisé « Centre d'activités équestres » et en fixer les conditions.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-97-2018

ARTICLE 1 Le présent projet de règlement est intitulé :

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-97-2018 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 DE FAÇON À :

- Autoriser la tenue temporaire d'événements spéciaux complémentaires à l'usage spécifiquement autorisé « Centre d'activités équestres » et en fixer les conditions.

ARTICLE 2 L'article 8.1 du Règlement de zonage numéro 1259-2014 est modifié, en ajoutant, à la suite du paragraphe 8° du 3° alinéa, le paragraphe 9° suivant :

« 9° La tenue d'événements spéciaux complémentaires à l'usage spécifiquement autorisé « Centre d'activités équestres », dans les zones où est autorisé l'usage, lorsqu'approuvés par résolution du Conseil municipal. La résolution fixera les conditions encadrant la tenue de tels événements. »



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 MAI 2018

ARTICLE 3 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER
CE 14^E JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE DIX-HUIT

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER

ADOPTÉE

278-2018

**RÉVOCATION DE MONSIEUR PIERRE DROLET COMMISSAIRE AU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME**

ATTENDU que le commissaire au siège numéro trois du comité consultatif d'urbanisme a été absent aux séances ordinaires des mois de janvier, février, mars et avril;

ATTENDU que, selon l'article 4 du règlement de régie interne du comité consultatif d'urbanisme, quatre absences consécutives à une assemblée régulière entraînent le remplacement du membre concerné;

ATTENDU que, selon ce même article, le conseil municipal doit nommer un successeur pour occuper le poste vacant;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade

ET RÉSOLU de mettre fin au mandat du commissaire siégeant au poste numéro trois du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST DE PLUS RÉSOLU de combler le poste vacant.

ADOPTÉE

279-2018

**CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR REMBLAI : POMERLEAU LES BATEAUX -
4191, ROUTE DE FOSSAMBAULT**

ATTENDU la demande de certificat d'autorisation pour remblai présentée par monsieur Yann-Éric Pomerleau pour le site de Pomerleau les bateaux au 4191, route de Fossambault;

ATTENDU que le certificat d'autorisation est assujéti au règlement sur les PIIA numéro 1347-2016;

ATTENDU les documents déposés par le requérant;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme ne recommande pas d'accepter cette demande;

ATTENDU le nouveau plan soumis par Pomerleau les bateaux, à la demande du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron

ET RÉSOLU d'accepter le plan soumis le 11 mai 2018 pour l'aménagement d'un écran de végétation en bordure de la route de Fossambault en complément au plan d'aménagement de la cour et ainsi autoriser l'émission du certificat d'autorisation.

A voté contre : Madame la conseillère Nathalie Laprade

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

280-2018

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT AUX FINS DE MODIFIER LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 DE FAÇON À AUTORISER LA
CLASSE D'USAGE « CA : COMMERCE ET SERVICES ASSOCIÉS À L'USAGE
HABITATION » DANS LA ZONE 149-F**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 MAI 2018

ET RÉSOLU d'adopter le premier projet de règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon à autoriser la classe d'usage « Ca : Commerces et services associés à l'usage habitation » dans la zone « 149-F ».

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-98-2018

ARTICLE 1 Le présent projet de règlement est intitulé :

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-98-2018 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 DE FAÇON À :

- Autoriser la classe d'usage « Ca : Commerces et services associés à l'usage habitation » dans la zone « 149-F ».

ARTICLE 2 La grille de spécifications faisant partie intégrante du Règlement numéro 1259-2014 intitulé « Règlement de zonage » sous la cote « Annexe 2 » est modifiée à toute fin que de droit de telle sorte :

Dans la zone « 149-F », est ajoutée, à la section « Règlement de zonage », à la ligne « Ca : Commerces et services associés à l'usage habitation » le symbole « o ».

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par monsieur le maire et monsieur le directeur général et greffier aux fins d'identification, est jointe au présent règlement.

ARTICLE 3 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER
CE 14^E JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE DIX-HUIT

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

281-2018

AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION 215-2018 : RÉCLAMATION CWA - POSTE DE POMPAGE JOLICOEUR

ATTENDU la résolution numéro 215-2018 qui autorisait le paiement d'un montant de 5 000 \$ à Allen Entrepreneur général Inc. en échange d'une quittance finale pour tous les travaux effectués au poste de pompage Jolicoeur à la suite de l'incident du 27 juin 2016;

ATTENDU que cette résolution ne mentionnait pas que le montant est plus taxes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

ET RÉSOLU d'amender la résolution numéro 215-2018 afin de remplacer la mention 5 000 \$ pour la mention 5 000 \$, plus taxes.

ADOPTÉE

282-2018

SUIVI ANNUEL DES MILIEUX HUMIDES

ATTENDU la réception du rapport de suivi annuel de la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier pour les quatre milieux humides offerts en compensation et situés sur les rues du Ponant, Edward-Assh, Tibo et de l'Osmonde;

ATTENDU que ce rapport fait partie des conditions d'émission des certificats d'autorisation délivrés en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'Environnement*;

ATTENDU que la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier recommande d'installer des panneaux d'identification du site en conservation aux points d'accès principaux;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 MAI 2018

ATTENDU la soumission de Posimage Inc. pour la fourniture de sept panneaux réalisés selon les spécifications de la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier, au montant de 945 \$, plus taxes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser la commande des sept panneaux proposés par Posimage Inc. au montant de 945 \$, plus taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'approprier cette dépense à même le poste budgétaire 55-162-00-000 - Fonds de parcs, terrains de jeux et maintien des espaces naturels.

ADOPTÉE

PARCS ET BÂTIMENTS

283-2018 NOMINATION D'UN SURVEILLANT POUR LE PARC CANIN

ATTENDU qu'en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 1289-2015 pourvoyant à réglementer la possession d'animaux, le conseil peut nommer par résolution un ou plusieurs préposés pour faire appliquer ledit règlement;

ATTENDU que les articles 32 et 33 de ce règlement contiennent les dispositions réglementaires concernant l'usage du parc canin par les citoyens de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ou de l'extérieur, notamment l'obligation de posséder une licence pour chien pour accéder au parc;

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire qu'un préposé de la Ville voit à faire respecter lesdites dispositions réglementaires;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU que ce conseil nomme monsieur Victorin Rochette à titre de préposé, chargé de l'application du Règlement numéro 1289-2015 et, plus particulièrement, des dispositions concernant le parc canin.

Monsieur Rochette sera rémunéré au même taux que sa fonction de responsable des préposés à l'accès aux locaux. Il sera en fonction pour une période de 17 semaines, soit du 21 mai au 15 septembre 2018, à raison de huit semaines de trois heures et de neuf semaines de deux heures.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'abroger les résolutions numéros 304-2017 et 380-2017.

ADOPTÉE

284-2018 TRAVAUX PARC DE L'ÉTOURNEAU-SANSONNET : VIREMENT DU FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX

ATTENDU la résolution numéro 521-2017 autorisant l'octroi d'un contrat pour l'achat et l'installation d'équipements au parc de l'Étourneau-Sansonnet;

ATTENDU que d'autres travaux étaient à prévoir dans ce même parc;

ATTENDU les rapports préparés par madame Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire en date du 6 septembre 2017 et du 9 mai 2018;

IL EST PROPOSÉ madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser un virement de 12 000 \$ du fonds de parcs et terrains de jeux vers le projet 2017-1382 afin de compléter les travaux dans le parc de l'Étourneau-Sansonnet.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 MAI 2018

285-2018

**AUTORISATION DE PAIEMENT NUMÉRO 4 À LÉVESQUE & ASSOCIÉS
CONSTRUCTION INC. : AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DES SERVICES
TECHNIQUES**

ATTENDU les travaux de transformation de l'ancienne mairie pour y relocaliser les Services techniques;

ATTENDU la recommandation de paiement de monsieur Gilles Laflamme, architecte, en date du 2 mai 2018;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser le versement du paiement numéro 4 à la compagnie Lévesque et associés Construction inc. au montant de 21 867,16 \$, plus taxes. Ce montant tient compte des travaux réalisés au 2 mai 2018;

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier la somme nécessaire du Règlement numéro 1362-2017.

IL EST AUSSI RÉSOLU d'autoriser le versement du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances finales des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat.

ADOPTÉE

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE / CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

286-2018

**EXPOSITION POUR SOULIGNER LES 25 ANS DE LA FONDATION SAINT-DENYS-
GARNEAU**

ATTENDU la demande de soutien financier du président de la Fondation Saint-Denys-Garneau pour la tenue, à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, d'une exposition soulignant le 25^e anniversaire de la Fondation;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Julie Guilbeault
ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 500 \$ afin d'organiser une exposition pour souligner le 25^e anniversaire de la Fondation Saint-Denys-Garneau.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer la dépense au poste budgétaire 02-702-30-447 après un virement de 500 \$ du poste 02-701-63-649.

ADOPTÉE

287-2018

**AUTORISATION DE VENTE AUX ENCHÈRES D'OEUVRES D'ART NON
RÉCLAMÉES À LA MAISON CATHERIN'ART**

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a cessé d'opérer la galerie d'art à la maison Catherin'Art;

ATTENDU que tous les artistes et artisans ont été avisés de cette fermeture et qu'il y a eu une période d'ouverture spéciale pour leur permettre de récupérer leurs œuvres;

ATTENDU que, selon les articles 461 de la *Loi sur les cités et villes* et 942 du Code civil du Québec, la Ville est devenue propriétaire de ces œuvres et qu'elle doit en disposer par le biais d'une vente aux enchères;

ATTENDU le rapport préparé par la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 2 mai 2018;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Julie Guilbeault
ET RÉSOLU d'autoriser la vente aux enchères d'œuvres d'art non-réclamées à la Maison Catherin'Art.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 MAI 2018

288-2018 **AUTORISATION DE VENTE À L'ENCAN DE MATÉRIEL PROVENANT DE LA MAISON CATHERIN'ART**

ATTENDU la résolution numéro 186-2018 autorisant la vente à l'encan d'équipements excédentaires;

ATTENDU le rapport préparé par la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 2 mai 2018;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Julie Guilbeault
ET RÉSOLU d'autoriser la vente à l'encan, le 2 juin prochain, de matériel qui se trouvait à la maison Catherin'Art et dont la Ville n'a plus l'utilité.

ADOPTÉE

289-2018 **SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ÉCOLE DE MUSIQUE KAPPELLMEISTER**

ATTENDU le rapport préparé par madame Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 2 mai 2018;

IL EST PROPOSÉ par madame Julie Guilbeault
ET RÉSOLU d'autoriser la signature du protocole d'entente avec l'école de musique Kapellmeister pour l'utilisation de locaux à la maison des Aînés pour les sessions 2018-2019.

ADOPTÉE

SPORTS ET LOISIRS

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT POURVOYANT À DÉCRÉTER UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR L'ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT 5 754 672 : TERRAIN POUR LE FUTUR ARÉNA

Madame la conseillère Josée Lampron donne avis de la présentation d'un règlement pourvoyant à acquérir une partie du lot 5 754 672 du cadastre du Québec à des fins de construction d'un aréna et décrétant un emprunt pour ce faire.

290-2018 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT POURVOYANT À DÉCRÉTER UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR L'ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT 5 754 672 - TERRAIN FUTUR ARÉNA**

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier se doit d'acquérir une partie du lot 5 754 672 d'une superficie de 26 035 mètres carrés afin de réaliser son projet de construction d'un aréna;

ATTENDU que l'acquisition de la partie du lot 5 754 672 est prévue au plan triennal d'immobilisations et est conditionnelle à l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt à cet effet;

ATTENDU la promesse de vente – promesse d'achat d'une partie du lot 5 754 672 signée le 28 novembre 2017 par la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ainsi que monsieur Gaétan Robert de GRV et ses amendements;

ATTENDU que le coût de ces acquisitions est estimé à 886 000 \$;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de 886 000 \$ pour en payer le coût;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le présent projet de règlement.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 MAI 2018

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-99-2018

ARTICLE 1 ACQUISITION

Le conseil est autorisé à acquérir une partie du lot 5 754 672 telle qu'elle apparaît à la description technique préparée par monsieur Denis L. Tremblay, arpenteur géomètre, en date du 10 mai 2018, sous la minute 9929, laquelle description technique est jointe au présent règlement sous la cote « Annexe A » pour en faire partie intégrante.

Les coûts liés à cette transaction sont précisés et estimés au document préparé par madame Isabelle Bernier, greffière adjointe en date du 25 avril 2018, au document préparé par madame Kathlyne Pelletier, évaluateur agréée, de la firme Groupe Altus limitée, en date du 1^{er} août 2017 ainsi qu'à la promesse de vente amendée signée par la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et GRV, lesquels documents sont annexés au présent règlement sous la cote « Annexes B, C et D » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2 DÉPENSE AUTORISÉE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 886 000 \$, pour les fins du présent règlement, cette somme incluant le coût des acquisitions décrites à « l'Annexe B », les frais d'emprunt et les taxes nettes.

ARTICLE 3 EMPRUNT AUTORISÉ

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 886 000 \$, sur une période de vingt ans.

ARTICLE 4 TAXE SPÉCIALE

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 EXCÉDENT

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour lesquelles l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 CONTRIBUTION OU SUBVENTION

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 MAI 2018

ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 14^e JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE DIX-HUIT.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER

ADOPTÉE

291-2018

AMENDEMENT À LA PROMESSE D'ACHAT : GRV - TERRAIN ARÉNA

ATTENDU la promesse d'achat d'une partie du lot 5 754 672 adressée à GRV et signée le 28 novembre 2017;

ATTENDU l'addenda à la promesse d'achat en lien avec la résolution numéro 86-2018;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender celle-ci afin de modifier la valeur de la contrepartie de 980 783,45 \$ pour la valeur de la contrepartie de 800 000 \$.

ATTENDU qu'il est également nécessaire d'amender celle-ci afin d'abroger l'article 3.4 concernant la condition d'obtention pour l'acheteur d'une subvention dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron

ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur le maire Pierre Dolbec et madame la greffière adjointe Isabelle Bernier à signer le deuxième amendement à la promesse d'achat afin de modifier les articles 1 et 4 et d'abroger l'article 3.4.

ADOPTÉE

292-2018

**AUTORISATION D'INSTALLATION DE SIGNALISATION POUR L'ÉVÉNEMENT
« TRAIL DU COUREUR DES BOIS »**

ATTENDU la tenue, le 21 mai 2018, à la Station touristique Duchesnay, de l'événement de course Trail du coureur des bois;

ATTENDU la demande d'autorisation de Gestev d'installer de la signalisation sur le chemin Thomas-Maher dans le cadre de cette course;

ATTENDU le rapport préparé par la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 2 mai 2018;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron

ET RÉSOLU d'autoriser l'installation de signalisation sur le chemin Thomas-Maher pour l'événement de course Trail du coureur des bois, le 21 mai prochain, en autant que celle-ci soit dans l'emprise de rue de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier afin de respecter les terrains privés.

ADOPTÉE

293-2018

SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA VILLE DE PONT-ROUGE POUR LA GYMNASTIQUE

ATTENDU le rapport préparé par madame Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 2 mai 2018.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron

ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'un protocole d'entente concernant des cours de gymnastique dispensés par le Club de gymnastique ACTIGYM de Pont-Rouge aux citoyens de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 MAI 2018

294-2018 TARIFICATION 2018-2019 : PARC DE GLISSE DU GRAND-HÉRON

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'adopter la tarification pour le parc de glisse du Grand-Héron pour l'hiver 2018-2019 comme présenté à l'annexe accompagnant le rapport préparé par madame Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 2 mai 2018.

ADOPTÉE

295-2018 **AUTORISATION DE DÉPENSE : ACHAT ET INSTALLATION DE FILETS PROTECTEURS AU TERRAIN DE BALLE**

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 2 mai 2018;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 3 145 \$, plus taxes, pour l'achat et l'installation de filets protecteurs au terrain de balle du parc du Grand-Héron, pour assurer la sécurité des spectateurs.

IL EST AUSSI RÉSOLU d'approprier la dépense du Fonds de parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE

TRANSPORT

296-2018 **FUTURE AVENUE DES CATHERINE : PROPOSITIONS DE SERVICES**

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire de confier deux autres mandats pour permettre la préparation des plans et devis pour la construction de la future avenue des Catherine, en direction est;

ATTENDU que le premier mandat concerne une étude de caractérisation;

ATTENDU que le second mandat concerne la réalisation d'une évaluation environnementale de site;

ATTENDU que ces deux études sont requises pour permettre la demande d'un certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, nécessaire pour la réalisation du projet d'ouverture de la future rue qui sera prolongée à partir du « Super C », en direction est;

ATTENDU l'offre de service de Écogénie en date du 9 mai 2018;

ATTENDU l'offre de service de Laboratoire d'Expertises de Québec ltée datée du 8 mai 2018;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU que ce conseil mandate les deux firmes selon les termes de leur offre de service;

La somme nécessaire aux deux mandats, soit 9 340 \$, plus taxes, est appropriée du Règlement numéro 1379-2017, comme montré au rapport préparé par monsieur Pierre Roy, directeur adjoint aux Travaux publics, en date du 14 mai 2018.

ADOPTÉE

AUTRES

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le directeur général et greffier, monsieur Marcel Grenier, dépose le bordereau de correspondance aux membres du conseil.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 MAI 2018

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

297-2018

AJOURNEMENT AU 28 MAI 2018

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'ajourner la séance du mois de mai au 28 mai 2018.

La séance est levée à 20 h 20.

ADOPTÉE

PIERRE DOLBEC
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 MAI 2018**

